

TALSMANDENS GRUPPE
 SPRECHERGRUPPE
 SPOKESMAN'S GROUP
 GROUPE DU PORTE-PAROLE
 GRUPPO DEL PORTAVOCE
 BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
 INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
 INFORMATION MEMO**

COM (76) 28 final
**NOTE D'INFORMATION
 NOTA D'INFORMAZIONE
 TER DOCUMENTIE**

Brussels, July 1975

TOWARDS THE SETTING UP OF A EUROPEAN EXPORT BANK (EEB)

The Commission of the European Communities has decided to address a communication to the Council on the possibility of setting up a European Export Bank.

During the last few years, the creation of a new Community instrument in the field of export credit has often been discussed. In his speech before the European Parliament, on 18 February 1975, the President of the Commission, Mr. F.-X. Ortoli, stressed the importance which the Commission attached to the establishment of a European Export Bank. In its communication, the Commission examines the case for a facility of this kind and appropriate objectives and methods. Its analysis shows that the world situation and the problems which exporters from the Community are already facing make it important to achieve progress in this field without delay. The Commission takes the view that a European Export Bank should concentrate firstly on financing and insuring multinational Community contracts for the export of durable goods (and related services) to all countries outside the Community.

The Commission will pursue its consultations with insurers in the public and private sectors specializing in export credit and with bankers and industrialists in the Community and will lay before the Council in the near future a complete proposal taking account of views expressed. Apart from the principal immediate objective of a European Export Bank (providing finance and credit insurance for multinational projects), its field of activity could well be extended to cover other tasks at a later stage.

The setting up of this agency would help to offset the present lack of any internally consistent pattern in the Community in this area, where each Member State has its own arrangements for financing export credits.

The Commission believes that the bank should be set up in parallel with the existing institutions without any prior need to coordinate their operations more closely or to make major changes in relevant national laws and regulations. Once the bank has been set up, it could contribute to the harmonization of Community practice in other areas of export credit. In any case, the new institutions should not in any way hamper ventures on the part of the private sector, since the bank would not be replacing commercial banks or other banks supporting exports, the aim being rather that it should provide complementary support.

The EEB would allow European firms to act jointly on an equal footing with their main competitors in bidding for major multinational contracts, with credit and insurance being denominated in a single currency.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEI PORTAVOCHE
BUREAU VAN DE WERKZAKEN

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, juillet 1975

VERS LA CREATION D'UNE BANQUE EUROPEENNE D'EXPORTATION (B.E.E.)

La Commission des Communautés européennes vient de décider d'adresser une communication au Conseil au sujet de la création éventuelle d'une Banque Européenne d'Exportation.

Au cours des dernières années, on a souvent évoqué la création d'un nouvel instrument communautaire dans le domaine des crédits à l'exportation. Dans son discours devant le Parlement Européen, le 18 février 1975, le Président de la Commission, Monsieur F.-X. Ortoli a indiqué l'importance que la Commission attachait à la possibilité d'une création d'une Banque Européenne d'Exportation. Dans la présente communication, la Commission examine l'opportunité de créer un tel instrument ainsi que les objectifs et méthodes qu'il pourrait adopter. Cette analyse montre que le contexte mondial aussi bien que les problèmes qui se posent déjà aux exportateurs de la Communauté font qu'il est important de réaliser sans retard des progrès dans ce domaine. La Commission considère qu'une Banque européenne d'exportation devrait porter tout d'abord son attention sur les opérations de financement et d'assurance des contrats multinationaux à caractère communautaire relatifs à l'exportation de biens d'équipement (et de services connexes) pour toutes les destinations extérieures à la Communauté.

La Commission poursuivra ses consultations avec les assureurs des secteurs public et privé spécialisés dans le crédit à l'exportation et avec les milieux bancaires et industriels de la Communauté et soumettra en temps utile, au Conseil une proposition complète rédigée en tenant compte des résultats de ces avis et consultations.

A part l'objectif principal immédiat d'une Banque Européenne d'Exportation (fourniture de financement et d'assurance crédit au titre des projets multinationaux), le champ d'activité pourrait être étendu à un stade ultérieur à d'autres tâches.

La création d'un tel organisme constituerait un instrument approprié pour pallier au manque de cohérence qui existe actuellement dans la Communauté, où chaque Etat membre possède son propre système de financement des crédits à l'exportation.

La Commission considère que cette institution devrait être créée parallèlement aux institutions existantes sans qu'il soit au préalable nécessaire de coordonner plus étroitement leurs opérations ou d'apporter des modifications majeures aux législations nationales. Après sa création, elle pourrait contribuer à l'harmonisation de la pratique communautaire dans d'autres domaines du crédit à l'exportation. En tout état de cause, la création d'une nouvelle institution ne devrait en aucun cas gêner les initiatives du secteur privé, car cette institution ne se substituerait pas aux banques commerciales ou aux banques d'affaires génératrices d'exportations mais en serait plutôt un complément.

La B.E.E. permettrait aux firmes européennes de se présenter conjointement sur la même base que leur principaux concurrents pour la conclusion d'importants contrats multinationaux en disposant de crédits et d'assurances libellés en une monnaie unique.